

LE GUIDE POUR MOINS MARCHER

*OU COMMENT ALLER AU BON ENDROIT
SANS SE FAIRE BALADER*





Sommaire



Les Aides Financières

Aide Financière à l'Aide Sociale	4
Secours aux adultes	5
Allocation interstitielle	7
FAJ « classique »	8
FAJ d'urgence	9



Les Aides Logement

FSL Accès	10
FSL Maintien	11
Appel de détresse	13
FSL Énergie	14
Nuits +	16



Les Aides Alimentaires

Chèques alimentaires	16
Restaurant Noga	18
Chèque alimentaire	19
Colis alimentaire/vêtements	20
Colis alimentaire/hygiène	21
Petit Déj Emmaüs	22



Les Aides Mobilité

Tickets RTM et abonnement 1 mois	23
Gratuité RTM pour 1 an	24



Les Aides Santé

Consultation médicale (gynécologue)	25
Consultation médicale	25



Vétérinaire

Consultation vétérinaire gratuite	26
Consultation vétérinaire gratuite	27

Gépij

Groupement
d'Éducateurs
pour l'Insertion
des Jeunes

Association loi de 1901
à but non lucratif



Aide Financière à l'Aide Sociale

Secours exceptionnels 92€ max/mois
+ complétée éventuellement par
allocation mensuelle sur le mois suivant.



Délais (minimum)

Tout de suite

(selon les horaires d'ouverture du service)



Pour qui ?

18 - 21 ans ou pour tout parent
d'enfant mineur



Où ?

MDS du secteur



Comment ?

Être sans ressources et le justifier.

Les 92€ en liquide ou en tickets service sont à retirer au :

66A rue Saint Sébastien

13006 Marseille

muni du formulaire de régie validé par la MDS

(9h-12h / 14h-16h du lundi au vendredi)

Attention parfois fermeture exceptionnelle

ou en attente de l'enveloppe.



Avec un **courrier de travailleur social** c'est plus facile mais **attention**, ces aides sont accessibles suite à l'**évaluation sociale** faite par une assistante sociale qui reçoit à la MDS.



Papiers

- **CNI** ou titre de séjour
- **Justificatif de domicile**
- **Relevés de comptes/justificatifs de ressources ou de non ressources** : attestation de non droit CAF, Pôle Emploi...



Secours aux adultes (300€ maximum par an)



Délais (minimum)

Entre 1 et 2 mois



Pour qui ?

Personne isolée de + 21 ans ou en couple sans enfant mineur à charge



Où ?

MDS du secteur



Secours aux adultes (suite)



Comment ?

Être en **rupture de ressources** mais avoir la **perspective réaliste d'en avoir prochainement** (en attente de rémunération ASP/RSA, indemnités journalières, Pôle Emploi...).

« être totalement démuné de ressources de façon momentanée et avoir la perspective possible d'évolution de la situation (c'est-à-dire d'avoir des ressources prochainement) et/ou assumer une charge exceptionnelle qui déséquilibre totalement le budget. »

!! Avec un **courrier de travailleur social** c'est plus facile mais **attention**, ces aides sont accessibles suite à l'**évaluation sociale** faite par une assistante sociale qui reçoit à la MDS.



Papiers

- **CNI** ou **titre de séjour**
- **Justificatifs de domicile**
- **Justificatifs liés à la rupture de ressources et liés aux ressources envisagées prochainement** : attestation Pôle Emploi/formation/CAF...



Allocation interstitielle

Aide financière ponctuelle



Délais (minimum)

Le **15 du mois suivant** la demande



Pour qui ?

16-25 ans en CIVIS
(dispositif Mission Locale)



Où ?

Mission Locale



Comment ?

En faire la **demande à son conseiller CIVIS (Mission Locale)**.

Celle-ci devra être validée par le responsable d'antenne.

Ne pas avoir de ressources.



Papiers

Ceux jugés utiles par le conseiller Mission Locale.



FAJ « classique » (1 fois par an)

(aide à la formation, à la subsistance, concours, tenue professionnelle...), FAJ permis de conduire.



Délais (minimum)

3 semaines à partir du dépôt du dossier complet



Pour qui ?

18-25 ans



Où ?

Mission Locale / MDS



Comment ?

En faire la **demande au Conseiller Mission Locale/ assistant social MDS.**

Les conditions de ressources sont liées aux minima sociaux (niveau du RSA notamment).



Papiers

- **CNI** ou titre de séjour avec autorisation de travail, attestation de domicile, attestation sur l'honneur de situation familiale
- **Justificatifs de la situation** (devis permis, concours...)
- **Avoir son code** et un contrat de travail pour le FAJ Permis



FAJ d'urgence

80 € en ticket service



Délais (minimum)

24 à 48h



Pour qui ?

18-25 ans



Où ?

Mission Locale



Comment ?

En faire la **demande au conseiller Mission Locale** Une fois l'aide acceptée, elle est envoyée par courrier à l'adresse indiquée dans la demande ou en Poste restante (Réformés pour Marseille, prévoir 0.80€ pour récupérer l'aide).



Papiers

- CNI ou titre de séjour
- Attestation de domicile
- Attestation sur l'honneur de situation familiale
- Justificatifs de démarche d'insertion sociale et professionnelle



FSL Accès

Quand il y a des difficultés liées à l'installation dans un logement (aide à l'ouverture des compteurs, frais d'agence, ameublement... montant max 2000€ pour 1^{ère} demande/2^{ème} demande possible sur évaluation sociale de la situation max 800€).



Délais (minimum)

2 mois



Pour qui ?

+ 18 ans

Plafond et minimum de ressources (personne seule 825€ max/mois hors allocation logement/plafond de loyer résiduel 330€).



Où ?

MDS secteur, ou le demandeur remplit directement le formulaire à télécharger directement sur le site de la CAF puis à envoyer à la CAF, ou à compléter en ligne sur le site de la CAF.



Papiers

- **CNI ou titre de séjour**
- **Attestation de ressources**
- **Si allocataire CAF**, fournir : **bail, état des lieux d'entrée, attestation d'assurance**
- **Si non allocataire CAF**, fournir en plus : **justificatifs de ressources**



Comment ?

Plus facile pour un premier logement.

Le **bail** doit être **au nom du demandeur**.

Le dossier doit être déposé ou télétransmis **2 mois max après la signature du bail**.

L'aide est versée sur le compte du demandeur, selon les ressources.

Attention une partie est en prêt, l'autre en don.



FSL maintien

Dettes de loyer qui doivent être inférieures ou égales à 12 mois de loyer.



Délais (minimum)

2 mois à compter du dépôt du dossier



Pour qui ?

+ 18 ans qui ont des dettes de loyer

Plafond de ressources maximales (personne seule 825€/mois).



Où ?

MDS du secteur ou autre travailleur social (éducateur, CESF) qui aura récupéré dossier auprès de la MDS, CAF, CCAS...



Papiers

Si allocataire CAF, fournir :

- **Pièce d'identité**
- **Attestation de ressources**
- **Copie du bail**
- **Relevé de compte du bailleur**
- **Justificatif de la dette**

Attention suivant la situation et la composition de la famille, des documents supplémentaires peuvent être demandés.



Comment ?

Ne pas avoir de garant.

Avoir repris le paiement du loyer depuis 3 mois.

La dette est remboursée directement sur le compte du propriétaire.

Attention une partie est en prêt, l'autre en don.

Le prêt doit être remboursé par mensualités. Il s'effectue par prélèvements sur prestations familiales si allocataire CAF ou par prélèvement sur le compte.

Les mensualités minimum sont de 15€.

L'accord du propriétaire n'est pas obligatoire car n'a pas de document à remplir mais il est préférable de lui en parler car besoin de son Relevé d'Identité Bancaire, l'aide lui sera directement versée.



Appel de détresse

Pour paiement de loyer + autres charges liées au logement (sauf EDF et téléphone) pour accéder au logement ou s'y maintenir.



Délais (minimum)

1 mois



Pour qui ?

Toute personne en difficulté ponctuelle du paiement des charges en lien avec le logement.



Où ?

Fondation Abbé Pierre



Comment ?

Remplir le dossier en ligne avec un travailleur social.
L'aide est directement versée au bailleur.



Papiers

- **Justificatifs de ressources**



FSL Énergie – dette fournisseur EDF ou ENGIE conventionnés avec CD13

Mobilisable seulement 2 fois/an (12 mois de date à date). Pour 2^{ème} demande, il faudra passer par une assistante sociale de la MDS.



Délais (minimum)

2 mois. À partir du dépôt de la demande, pas de risque de coupure ou réduction d'électricité.



Pour qui ?

+ 18 ans qui ont des dettes fournisseur énergie (EDF ou ENGIE)
Plafond de ressources maximales (personne seule 980€/mois).



Où ?

MDS du secteur ou pour 1^{ère} demande saisie directe par la personne en téléchargeant formulaire sur site de la CAF, du CD13 ou en allant chercher le formulaire à la MDS, CAF, CCAS.



Comment ?

Ne pas avoir de dette liée à une précédente Aide FSL Énergie.

Avoir payé 3 mensualités avant la constitution du dossier : 3 échéances de mensualisation ou 3 échéances telles que définies dans le cadre d'un échéancier négocié

avec le fournisseur. (Mandat gratuit à la Poste sur présentation de la facture).

Mettre en place la **mensualisation paiement énergie**, si ce n'est pas mis en place.

Cette aide peut intervenir dès que la dette est égale ou supérieure à 60€. Le montant de l'aide ne pourra pas dépasser 800€ pour l'année. Si le montant de la dette est égal ou supérieur à 100€, il est nécessaire de prendre rdv avec une assistante sociale de la MDS pour envisager la mise en place d'autres aides financières.

NB : en tant que bénéficiaire de la CMU-C vous avez le droit au Tarif Première Nécessité d'EDF.



Papiers

- Pièce d'identité
- Justificatifs de ressources et de situation
- Justificatif de loyer, de charges de moins de trois mois (eau, téléphone, gaz...)
- Dernière facture reçue au nom du demandeur
- Abonnement non résilié à EDF ou ENGIE au moment de la demande d'aide

Attention suivant la situation et la composition de la famille, des documents supplémentaires peuvent être demandés.



NUITS +

10 nuits par an et par jeune



Pour qui ?

18 ans et plus



Où ?

Mission Locale - 115



Comment ?

10 par an. Elles sont obtenues après avoir sollicité le 115 et qu'aucune place sur l'Urgence Jeunes ne soit disponible.



Chèques alimentaires

en chèque de 5€, carnet de 5 chèques, soit 25€.
Pour une personne seule : 2 carnets/an.



Délais (minimum)

Immédiat



Pour qui ?

+ 18 ans



Où ?

CCAS du secteur



Comment ?

Être en rupture totale ou partielle de ressources mais avoir la perspective réaliste d'en avoir prochainement (en attente de rémunération ASP/RSA, indemnités journalières, Pôle Emploi...) ou être dans une situation de « détresse alimentaire ».

Aide ponctuelle, à vocation de dépannage.

À utiliser à Lidl, Monoprix et Leclerc.



Avec un **courrier d'un travailleur social** c'est plus facile mais **attention**, c'est le **travailleur social de la CCAS** qui évalue la situation et **qui attribue ou pas l'aide**.



Papiers

- **CNI** ou titre de séjour
- **Justificatif de domicile**
- **Attestation de rupture de ressources ou d'attente de ressources** : de Pôle Emploi/formation/CAF...
- **Tout document justificatif permettant d'évaluer la situation de la personne**



Restaurant NOGA

cours Julien - 13006

Repas chaud le midi + panier repas le soir



Délais (minimum)

Dès le **lendemain**, sous réserve de places disponibles, nombre de repas par antenne limité.

Période limitée dans le temps.



Pour qui ?

+ de 18ans, personne isolée ou famille, résidents dans les arrondissements du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 12^{ème}.



Où ?

MDS du secteur
+ autres structures du secteur social



Comment ?

Être **sans ressources** au moment de la demande ou en rupture de ressource et le justifier.



Avec un **courrier de travailleur social c'est plus facile** mais reçu obligatoirement par assistante sociale de la MDS qui évaluera la situation.



Papiers

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif de ressources ou d'absence de ressources (attestation de non droit CAF, pôle emploi...)



Chèque alimentaire



Délais (minimum)

Immédiat



Pour qui ?

Tout le monde



Où ?

MDS du secteur



Comment ?

Être sans ressources et le démontrer.
Avec un courrier de travailleur social c'est plus facile.



Papiers

- Relevés de comptes
- Attestation de non droit CAF, Pôle Emploi...



Colis Alimentaire / vêtements



Délais (minimum)

Immédiat



Pour qui ?

Tout le monde



Où ?

Secours Populaire



Comment ?

Pour l'urgence, Accueil Antenne Blancarde (9h-11h30 du lundi au vendredi), sur orientation d'un travailleur social. Après cela, la personne sera redirigée sur les autres antennes (suivant domicile).



Papiers

- **CNI** ou titre de séjour



Colis Alimentaire / hygiène

+ Accès à la culture / Information à la santé



Délais (minimum)

Immédiat



Pour qui ?

16-25 ans



Où ?

Secours Populaire : Solidar'bus, permanences devant les antennes Mission Locale, FJT Escale St Charles, École 2^{ème} chance (Planning des dates à demander au travailleur social qui vous oriente).



Comment ?

Sur orientation d'un travailleur social.

Y aller muni d'un **sac cabas** et de **0,50 € pour le produit hygiène, 2€ pour les colis alimentaires, 2€ pour accès à la culture** (places musée, théâtre, spectacle).

Informations à la santé, aide éventuelle pour remplir dossier.



Papiers

- Justificatif d'identité
- Fiche d'orientation du Travailleur Social



Petit Déj Emmaüs



Délais (minimum)

Immédiat



Pour qui ?

Tout le monde



Où ?

Kiosque des Réformés
(à côté des girafes sur la
Cannebière)



Comment ?

Se lever tôt ! (à 9h ils sont déjà partis)



Papiers

• Un sourire !



Tickets RTM et abonnement 1 mois



Délais (minimum)

Immédiat pour les tickets.

Le mois suivant la demande pour l'abonnement d'un mois.



Pour qui ?

16-25 ans
en démarche d'insertion



Où ?

Mission Locale



Comment ?

En faire la **demande à son conseiller** et **justifier de la démarche de recherche d'emploi**.



Attention, ces aides sont limitées donc parfois les conseillers n'ont plus la possibilité de les faire...



Papiers

- N° carte transpass pour l'abonnement



Gratuité RTM pour 1 an



Délais (minimum)

1 mois



Pour qui ?

Chômeur indemnisé
non imposable



Où ?

CCAS, se renseigner dans
les accueils RTM



Comment ?

Envoyer la demande à :

**CCAS - Service transports (coup de mains aux demandeurs
d'emploi) - CS 90349 - 13331 Marseille cedex 03**



Papiers

- Pièce d'identité
- Avis de paiement Pôle Emploi
- Avis de non-imposition
- Justifier de 6 mois de résidence sur Marseille
(factures EDF, quittances...)
- Numéro de téléphone



Consultation médicale gynécologue



Pour qui ?

Tout le monde



Où ?

Planning Familial
106 bd National - 13003 Marseille



Comment ?

Prendre rdv auprès d'une conseillère lors des permanences (du lundi au vendredi de 14h à 18h et le lundi matin de 10h à 12h).



Consultation médicale



Pour qui ?

Tout le monde



Où ?

Médecin du monde
4 avenue Edmond Rostand
13003 Marseille



Comment ?

Du lundi au vendredi à 9h sur place.
Possibilité de constituer un dossier AME ou PUMA.



Consultation vétérinaire gratuite



Pour qui ?

Animaux



Où ?

Fondation d'Assistance
aux Animaux



Comment ?

Attention seule la consultation est gratuite.
Les soins peuvent être soumis à participation.
11 rue Max Dormoy
13004 Marseille



Papiers

- **Pièce d'identité**
(du maître ou de la maîtresse)



Consultation vétérinaire gratuite



Pour qui ?

Animaux



Où ?

SPA dispensaire



Comment ?

Sur RDV uniquement :
19 rue d'Eguison - 13010 Marseille



Papiers

- **Pièce d'identité** (du maître ou de la maîtresse)

ATTENTION !

TOUTES LES AIDES ET CRITÈRES MENTIONNÉS
CI-DESSUS SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER
OU D'ÊTRE MODIFIÉS.

Pensez également à vous renseigner auprès des institutions de droit commun :

Caisse d'Allocation Familiale :

Allocation Logement, Prime d'Activité, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé...

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

Protection Universelle Maladie, Couverture Maladie Universelle Complémentaire...

Pôle Emploi :

Club Ambition, Allocation de Retour à l'Emploi, Allocation de Solidarité Spécifique...

Mais également auprès des **structures associatives** telles que : Fondation Abbé Pierre, Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Nouvelle Aube, Accueils de jour...

En effet, des aides complémentaires à celles présentées dans ce livret peuvent exister.

Pour trouver les adresses des :

Maisons Départementales de la Solidarité

<https://www.cg13.fr/le-13-en-action/sante/les-lieux/les-maisons-departementales-de-la-solidarite/>

CCAS : http://www.ccas-marseille.fr/sites_ccas

Missions Locales

http://www.missionlocalemarseille.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=185



Glossaire

ASP : **A**llocation **S**écurisation **P**rofessionnelle

AME : **A**ide **M**édicale d'état

CAF : **C**aisse d'**A**llocation **F**amiliale

CCAS : **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

CD13 : **C**onseil **D**épartemental **13**

CESF : **C**onseillère en **É**conomie **S**ociale et **F**amiliale

CIVIS : **C**ontrat d'**I**nsertion dans la **V**ie **S**ociale

CNI : **C**arte **N**ationale d'**I**dentité

CMU-C : **C**ouverture **M**aladie **U**niverselle - **C**omplémentaire

FAJ : **F**onds d'**A**ide aux **J**eunes

FJT : **F**oyer de **J**eune **T**ravailleur

FSL : **F**onds **S**ocial **L**ogement

MDS : **M**aison **D**épartementale de la **S**olidarité

PUMA : **P**rotection **U**niverselle **M**aladie

RSA : **R**evenu de **S**olidarité **A**ctive

SPA : **S**ociété **P**rotectrice des **A**nimaux



Notes

SE REPÉRER DANS LES AIDES POUR LES JEUNES À MARSEILLE

ou

comment aller directement au bon endroit
sans se faire balader.

Notre démarche : nous sommes un groupe de jeunes (16-25 ans) accompagnés par l'association Gépïj. Suite au théâtre forum qui a eu lieu en décembre 2015, nous avons voulu trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons (accueil dans les différentes institutions, complexité des dispositifs d'insertion et de solidarité...). Nous avons donc travaillé sur un répertoire des aides (urgence, alimentaire, logement...) pour les jeunes dans l'objectif d'utiliser et de diffuser ce guide aux personnes en situation difficile. Ce guide est mis à jour au 31 décembre 2016, les aides et les modalités d'attribution sont susceptibles d'être modifiées par les institutions.

Bonne route à tous !



Gépïj

Groupement
d'Éducateurs
pour l'Insertion
des Jeunes

Association loi de 1901
à but non lucratif